

LE COUP DE GRIFFE

ÉDITO

Voilà, c'est fini... Pas vraiment le succès que nous escomptions toutes et tous puisque la réforme des retraites est passée et que nous travaillerons deux ans de plus. Le gouvernement a décidé de s'affranchir à la fois de la démocratie en passant en force à l'assemblée nationale et contre la majorité des français qui étaient clairement opposé à son projet...

La mobilisation aurait pourtant dû le faire plier. C'est un peu décevant, sans aucun doute. Mais nous n'avons pas, collectivement, à rougir de cette mobilisation historique, forte et déterminée, de la puissance et de la joie qu'elle a exprimée. L'intersyndicale a démontré que lorsque cela été nécessaire l'ensemble des organisations syndicales étaient capables de se serrer les coudes pour mener la bataille pour l'ensemble des salarié.es du privé comme du public. Cette mobilisation a également permis de construire des collectifs là où il n'y en avait plus ou pas assez. Ces collectifs sont le gage de nouvelles mobilisations qui porteront leurs fruits.

Pour l'avenir, les besoins de faire front commun sont nombreux : les salaires, les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité femme-homme, l'environnement... Sur tous ces sujets et bien d'autres encore, il y a toujours moyen d'agir collectivement pour le bien de toutes et tous !

Cette lutte a également démontré l'importance des organisations syndicales qui, même si elles ne sont pas forcément l'alpha et l'oméga de toutes les luttes, n'en restent pas moins des acteurs incontournables de la démocratie sociale, au plus près des agent.es et de leurs interrogations et de leurs besoins.

**C'est ainsi qu'à
Sud Centrale
Solidaires
nous
envisageons
notre rôle : dans
les luttes et les
mobilisations
et dans les
instances, les
deux faces d'une
même pièce,
celle de notre
engagement
et de notre
détermination !**



**MESURES
SALARIALES :
PAS VRAIMENT
À LA HAUTEUR
DES ATTENTES !**

**AUGMENTATION
DES SALAIRES**

MAINTENANT !

Union
syndicale
Solidaires

Les agent.es de la Fonction publique auront une revalorisation salariale, annonce du 12 juin dernier du ministre Guérini. Au ministère, on débat des perspectives de carrière et des taux de promotion. En administration centrale on évoque la question de la mise en œuvre d'un CIA (Complément Indemnitaire Annuel, qui est une prime au mérite).

Les annonces salariales comprennent : une augmentation de 1,5 % du point d'indice, 5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024, des points supplémentaires pour les débuts des catégories C et B pour dépasser de très peu le SMIC, une prime d'achat pour tout le monde (ou presque : pas pour les agent. es territoriaux) dont on ne connaît que la fourchette dégressive (entre 800 et 300 €), une augmentation de la prise en charge des frais de transport... Bel affichage ! En réalité en additionnant ces mesurette, on arrive à la somme astronomique d'environ 80 à 100 € ! (Plus d'infos sur notre site).

La réunion d'un groupe de travail le 23 juin sur les carrières et les promotions au MEF a permis de faire le point sur les inégalités entre directions, la persistance des inégalités femme-homme et le manque de perspective pour certains corps. Le ministre Attal s'est engagé à faire des annonces le 6 juillet prochain lors du CSAM : espérons qu'il répondra à nos interrogations !

En administration centrale, les personnels de cat. C et B percevront désormais un CIA comme leurs collègues de cat. A. Bonne nouvelle a priori ! Avec des bémols : ces primes ne rentrent pas dans le calcul de la retraite, les modalités d'attribution ne sont pas claires et les montants prévus sont bas. La multiplication de ces primes « au mérite » ne peut en aucun cas remplacer des augmentations collectives.

Bref, de l'argent facile comme si il en pleuvait, mais juste un petit crachin : bien loin de ce qui est attendu par les agent.es qui depuis des années voient leurs salaires et leurs carrières sacrifiées sur l'autel des économies !

CONDITIONS DE TRAVAIL : NE PAS LIMITER LES QUESTIONS !

Après le mouvement social contre la réforme des retraites, les instances paritaires (les CSA de l'administration centrale et le ministériel et les Formations Spécialisées de ces deux instances) se réunissent à nouveau. Au niveau ministériel comme en administration centrale, **Solidaires Finances** et **Sud Centrale Solidaires** ont porté la revendication d'une prise en compte des difficultés rencontrées par les agent.es dans l'exercice de leurs missions.

L'administration segmente la problématique en abordant les sujets dans des instances différentes et sans faire de lien entre elles. Pour nous, au contraire, le sujet est global. On le constate d'ailleurs à la lecture du Rapport Social Unique : les agent.es disent leurs inquiétudes et leur fatigue devant les changements perpé-

tuels, les outils non adaptés à leur travail, les craintes sur leurs carrières.

Réduction des mètres carrés de bureau (les agent.es étant moins nombreux), télétravail et ajustement des horaires, difficultés du travail en équipe, manque de reconnaissance salariale et en matière de promotions. A quoi se rajoute l'annonce par le ministre Attal d'une semaine de 4 jours qui a de quoi inquiéter : est-ce que ce sera du temps compressé avec des conséquences lourdes dans le partage vie pro-vie perso, principalement pour les femmes (qui ont déjà des journées à rallonge !).

Tout cela doit être abordé dans un cadre unique. Comme une pelote dont on dénouerait chaque nœud, patiemment et avec détermination !

QUEL AVENIR POUR VOS DÉPENSES DE SANTÉ ?

En février 2021, le gouvernement a décidé de mettre en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC). Un organisme (groupes mutualistes, assureurs...) sera choisi après un appel d'offres. Le choix fait, les agent.es seront obligé d'adhérer avec une prise en charge de 50 % de la cotisation par le ministère (ce qui remplacera les 15 € perçus actuellement).

Depuis avril 2022, les organisations syndicales négocient pour obtenir un accord qui améliore le panier de base sur la santé et pour réintégrer les retraité.es dans le dispositif. Au MEF, **Solidaires Finances** défend la nécessité de retrouver le niveau de la couverture complémentaire actuelle et d'améliorer la participation

financière du ministère, pour qu'aucune des 300 000 personnes concernées n'y perde (chiffre qui inclut les retraité.es, les agent.es en activité et leurs ayant-droit) ! Un point particulier encore en cours de discussion : la prévoyance (le complément de salaire versé en cas de long arrêt maladie) et la dépendance seront-elles incluses dans le panier proposé ?

Dans cette période où le pouvoir d'achat des agent.es et des retraité.es est particulièrement mis à mal, l'accès à la santé ne doit pas être une variable d'ajustement dans nos dépenses.

(Voir en ligne le dossier sur la PSC)

CARTE ROSSIGNOL : BIENTÔT PEUT-ÊTRE !

En février 2022, l'administration annonçait la mise en place d'une super-carte dotée de tous les pouvoirs (ou presque !) : utilisation des dispositifs de connexion à distance, accès aux bâtiments, au pointage et peut-être un jour à la cantine. Avec un double objectif : la sécurité et la simplification. Et pourquoi pas ? Cette carte pourrait permettre de pointer à distance : une réponse aux agent.es qui ne peuvent plus faire comptabiliser leurs heures sup' lorsqu'ils sont en télétravail.

Il y a des interrogations : en cas de perte, cela ne va-t-il pas soulever d'autres (gros) problèmes de sécurité ? Qui paye le remplacement de la carte ? Quels seront les

délais pour le remplacement de la carte ? Et surtout, quelle conservation des données de la carte (connexion, entrée-sortie des locaux...) et qui y aura accès ?

L'expérimentation menée à la DGDDI a eu peu de succès : remise de la carte contre la production d'une pièce d'identité au prestataire externe, manque d'étanchéité dans les systèmes permettant à n'importe quel.le agent.e de consulter les données personnelles d'un.e autre...

Les agent.es de centrale seront les prochains à profiter de ce dispositif... Euh, si on attendait un peu que les problèmes soient résolus d'abord ?

SYNDIQUEZ-VOUS A SUD CENTRALE SOLIDAIRES

TÉL : 01 53 18 73 21

SYNDICAT-SUD-CENTRALE@SYNDICATS.FINANCES.GOUV.FR

WWW.SUDCM.ORG